



Cheseaux-Noréaz, le 8 novembre 2021

**Municipalité**  
CH-1400 Cheseaux-Noréaz

## Préavis municipal No 02/21 relatif au budget 2022

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le budget de fonctionnement 2022, mis à disposition de toutes et tous sur le site internet de la commune, présente les résultats de la projection budgétaire 2022 suivants :

Revenus de fonctionnement	CHF	+3'316'766.-
Charges de fonctionnement, hors amortissements	CHF	<u>-3'311'209.-</u>
<b>Résultat avant amortissements</b>	<b>CHF</b>	<b>+5'557.-</b>
Amortissements obligatoires du patrimoine	CHF	<u>-272'890.-</u>
<b>Résultat net, après amortissements</b>	<b>CHF</b>	<b><u>-267'333.-</u></b>

Les principaux commentaires expliquant les différences avec les comptes 2020 sont résumés ci-dessous.

### 1. Administration

- 110316 Cybersécurité : Nouveau poste (charge de CHF 10'000.-). créé pour permettre à la Municipalité d'évaluer le risque existant actuellement et de s'adapter le cas échéant.
- 110317 Réceptions et manifestations : Les mesures sanitaires Covid ont empêché la tenue de la Fête de Cheseaux en 2020 et en 2021. Il est prévu de l'organiser en 2022.
- 180351 Participation déficit transports – Bassin 1 : Augmentation de CHF 15'000.- (+22%) en prévision de l'intégration des pertes Covid qui se feront dans les comptes 2022.

### 2. Finances

- 210400 Impôt revenu personnel et impôt fortune : Etant donné les chiffres exceptionnels de 2020, expliqués essentiellement par un effet de rattrapage de fiscalité non bouclé par le Canton, la Municipalité, tout en restant prudente étant donné les éventuelles conséquences de la pandémie de Covid sur les revenus des citoyennes et citoyens, a légèrement augmenté (+3% : +50'000.- et +10'000.-) les prévisions de recettes de ces deux impôts par rapport au budget 2021.

- 210404 Droits de mutation et 210441 Impôts sur les gains immobiliers : Augmentation projetée par rapport à 2020 (env. + CHF 45'000.-) en raison d'une probable augmentation du nombre de biens immobiliers vendus et de la bonne santé du marché immobilier.
- 220352 et 220452 Péréquation directe : Charges de CHF 631'675.- prévues en 2022, soit quasiment pas de différence avec les comptes 2020 malgré la valeur du point péréquatif qui a augmenté (CHF 39'253.- prévu pour 2022, contre CHF 32'349.- en 2020).

### **3. Domaines et bâtiments**

- 351318.2 Démarche participative extension bâtiment principal : CHF 15'000.- ont été prévus au budget afin d'organiser une démarche participative visant à établir la pertinence d'une éventuelle extension au bâtiment communal.

### **4. Travaux**

- 430314 Entretien des routes : La construction d'un trottoir prévue dans le budget 2021 n'est pas reprise, bien que le trottoir n'ait pas été construit. Après discussion avec le Canton, il s'avère que le montant global devrait se rapprocher de CHF 100'000.- et donc de la limite de compétence de la Municipalité. De plus, étant donné le budget 2022 déficitaire, il paraît plus approprié de revenir avec un projet d'investissement à soumettre au Conseil général, qui sera ensuite à amortir sur 30 ans le cas échéant.
- 470314 Entretien des cours d'eau et rives : La renaturation du ruisseau des Biolettes se fera en 2022, voire en 2023. Les travaux ne sont toutefois pas mis au budget, car ils seront entièrement subventionnés.

### **5. Instruction publique et culte**

- Les chiffres restent globalement stables selon la projection faite pour le budget 2022.

### **6. Police**

- 610 Service de police : Avec un excédent de charges de CHF 124'500.-, c'est une hausse de 22% (+ CHF 21'251.-) par rapport aux comptes 2020 qui est budgétée en raison d'une augmentation des coûts liés à la péréquation (poste 351 et 352).

### **7. Sécurité sociale**

- 720351 Participation à des charges cantonales : Les chiffres transmis par le Canton dans le cadre de la péréquation pour le budget 2022 sont nettement plus élevés que ceux des comptes 2020 (+ CHF 96'868.-, soit +16%).

### **8. Services industriels**

- 810312 Achat – eaux : Une augmentation à 1.90 au lieu de 1.60 du prix au m3 de l'eau est prévue dès le 1er janvier 2022. Pour l'heure, il n'est pas prévu de répercuter cette augmentation aux consommateurs puisque les revenus anticipés couvrent les charges anticipées.

Entant donné les éléments susmentionnés, les résultats du budget 2022 par chapitre, amortissements compris, sont les suivants :

		<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
1. Administration :	CHF	430'850.--	
2. Finances :	CHF		1'888'313.--
3. Domaines et Bâtiments :	CHF	112'075.--	
4. Travaux :	CHF	177'495.--	
5. Instruction publique et Cultes :	CHF	468'000.--	
6. Police :	CHF	171'752.--	
7. Sécurité sociale :	CHF	803'794.--	
8. <u>Services industriels :</u>	CHF	8'320.--	

**Résultat après amortissements : Excédent de charges CHF 267'333.--**

Etant donné ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général de prendre l'arrêté suivant :

**LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ**

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
vu le préavis municipal,  
entendu le rapport de la commission,

d é c i d e

Article premier: le budget présenté par la Municipalité pour l'année 2022 prévoyant :

Recettes	CHF	3'316'766.--
Charges	CHF	3'584'099.--
		-----
Soit un résultat net après amortissements de est adopté.	CHF	-267'333.--

LA MUNICIPALITE  
La Syndique : La Secrétaire :

S. DI DARIO



C. PEGUIRON